

HORAIRES DES PRIERES

	SYNAGOGUES	BETH YAACOV	DUMAS
Vendredi 14 août	Min'ha suivi de Maariv *(chir hachirim 19h00)	19h30	*19h15
Samedi 15 août	Cha'harit suivi d'un kiddouch Min'ha, Séouda Chlichit et cours (Chkia: 20h44) Maariv & fin de Chabbat	9h30 20h00 21h35	9h00 19h30 21h35
Dimanche 16 août	Début des Selihot sépharades, Maison Juive Dumas les dimanche matins sont suivis de crêpes par les «Dames de Dumas»		7h00
Selihot sépharades	Du lundi au vendredi Dimanche et jours fériés		6h00 7h00
Semaine	Cha'harit Min'ha suivi de Maariv du dimanche au jeudi Cha'harit, Dimanche et jours fériés	7h15 (lundi et jeudi)	7h00 19h30 8h00

COURS DE LA SEMAINE

Ce Chabbat

Min'ha suivi de séouda chlichit
et du cours de Maariv

Dr Alain Haïm Bitton
19h30 : Syn. Maison Juive Dumas
« LA POURSUITE DE LA
JUSTICE COMME ANTIDOTE
AU YETSER HARA »

Rav Eric ACKERMANN
20h00 : Synagogue Beth Yaacov
« A LA TÊTE DU PEUPLE
D'ISRAËL: COMMENT LES
RESPONSABILITES SONT-
ELLES PARTAGEES »



REPAS
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SYNAGOGUE
BETH-YAACOV

En présence du
Rav Eric Ackermann

22 AOUT 2026

9h30, office de Cha'harit suivi
d'un repas en toute simplicité

Tarif Membre CIG : gratuit
Tarif Non-Membre: Chf 20.-
Toute inscription non-annulée 24h
avant l'évènement sera facturée

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Avant le 12.08.2026

Lien Infomaniak : urlr.me/DpdG5r

QR Code

COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE
Avenue Dumas 21 - 1204 Genève - +41 22 317 89 07
dumas@comisra.ch

Cours hebdomadaires

Par Rav Mikhaël Benadmon

Dimanche, 9h00 à 10h00
Syn. Maison Juive Dumas
Commémoration de la Paracha
Paracha de la semaine.

Pas de cours ce dimanche

En ligne

Lundi 17 août à 20h00
Cours par Zoom
Par Rav Eric Ackermann
Réunion 981.500.7804
Code CJ78QH

On se retrouve en septembre
pour les cours
du mardi à 20h00
à la Syn. Hekhal Haness.
Bel été !

RÉSERVATIONS DE PLACES DANS LES SYNAGOGUES

A l'occasion des fêtes de Tichri, merci d'adresser votre demande auprès de notre secrétariat :

Synagogue Beth Yaacov : +41 22 317 89 34, berrebyl@comisra.ch

Synagogue Maison Juive Dumas : +41 22 317 89 07, culte@comisra.ch

Nos yeux n'ont rien vu...

La Paracha nous enseigne au début du chapitre 21 : « Si l'on trouve dans la terre... un cadavre en plein champ, et que l'on ignore qui l'a frappé ; alors tes anciens et tes juges devront sortir et mesurer la distance du cadavre aux villes situées aux alentours... ; les anciens de la ville la plus proche feront descendre... ; alors approcheront les prêtres... ; et tous les anciens de cette ville, les plus proches du cadavre, se laveront les mains au-dessus de la génisse... ; et diront : **Nos mains n'ont pas versé ce sang et nos yeux n'ont rien vu...** ». Le criminel n'étant pas retrouvé, ce sont les personnalités religieuses de la ville la plus proche qui font figures de responsables.

La Torah déclare que tous les anciens, autrement dit les Sages du Tribunal rabbinique de la ville la plus proche, sont montrés du doigt et doivent rejoindre le cadavre... La Michna souligne dans le 9^e chapitre du Traité talmudique de Sotah : « Aurait-on pu imaginer que les anciens puissent être des assassins ? ». En réalité, leurs paroles « nos mains n'ont pas versé ce sang » signifient au fond : « nous n'avions pas vu cette personne et ne l'avions laissé partir sans provision et sans accompagnement ! ».

Dans cette ville, comme dans toute ville et dans toute communauté qui se respecte, les dirigeants peuvent affirmer qu'aucune personne dans la détresse n'est laissée-pour-compte... De surcroît, ils endosseraient la responsabilité des éventuels égarements de tous les démunis, tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel !

C'est donc le devoir des responsables de toute ville et de toute communauté de se soucier de la **nourriture matérielle et spirituelle** qui pourrait manquer à ses membres.

Du reste, le devoir de raccompagnement est si fondamental, que les Sages (Sotah 46b) rappellent que l'on peut contraindre à accompagner quelqu'un. C'est la raison pour laquelle notre patriarche Yaacov a dû être consolé par son fils Yossef de l'avoir laissé sans escorte le jour où il l'envoya chercher ses frères.

Dans la Torah, les privilèges et les honneurs ne sont jamais gratuits, et présument encore et toujours plus de responsabilités.